



## **Commission scolaire des Chic-Chocs**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 28 novembre 2017, à 19 h 30**, sous la présidence de monsieur J. Antonio Blouin.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le vice-président, monsieur J. Antonio Blouin souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Onze commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

|                                            |                                              |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------|
| J. Antonio Blouin                          | Aline Perry                                  |
| Jean-Yves Dupuis                           | Aline Smith                                  |
| Jean-Marc Lemieux                          | Louis Vigneau (commissaire-parent) (S-A-D-M) |
| Jacques Létourneau (téléphone – point 6.1) | Isabelle Richard (commissaire-parent)        |
| Sébastien Lévesque (à distance)            | France Tapp (commissaire-parent)             |
| Marie-France Minville                      |                                              |

Le commissaire, monsieur Jean-Pierre Pigeon est absent et a avisé de son absence.

Sont aussi présents :

|                          |                                                                                                  |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Madame Caroline Charette | directrice du Service des ressources humaines                                                    |
| Madame Deslilas Fournier | directrice des Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques                           |
| Monsieur Éric Guénette   | directeur du Service des ressources financières                                                  |
| Monsieur Claude Petitpas | directeur des Services du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire  |
| Madame Hélène Roy        | directrice des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle                  |
| Monsieur Martin Savoie   | directeur général                                                                                |
| Monsieur David Smith     | directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire |

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
- 5. Adoption et suivi des procès-verbaux**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2017
  - 5.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2017
- 6. Enjeux politiques**
  - 6.1 Recours collectif
- 7. Direction générale**
  - 7.1 Démission d'un cadre

**8. Service des ressources financières**

8.1 Révision budgétaire – Novembre 2017

8.2 Régime d'emprunts

**9. Service des ressources humaines**

9.1 Modifications au plan des effectifs du personnel professionnel 2017-2018

**10. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire**

10.1 Reconstruction d'un mur de soutènement et entrée d'eau au centre Champagnat

**11. Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques**

*Aucun sujet relié à ce service*

**12. Services éducatifs aux adultes et formation professionnelle**

12.1 Modification au calendrier scolaire 2017-2018 du cours de cuisine (5311)

**13. Services du Secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire**

*Aucun sujet relié à ce service*

**14. Informations**

14.1 Rapport de la présidence

14.2 Rapport de la direction générale

14.3 Rapport de délégation, de représentation ou de participation des commissaires

14.4 Rapport des commissaires-parents

14.5 Informations des établissements

14.6 Reddition de comptes des administrateurs

14.7 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance

15. Période de questions du public (10 minutes)

16. Autres affaires

16.1 Comité exécutif du 19 décembre 2017

16.2 Perception des taxes scolaires par prélèvement automatique

17. Correspondance et dépôt de documents

18. Questions et commentaires des commissaires

19. Ajout

20. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1711-043

CC-1711-043 que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (5 minutes)**

Pas de public présent, aucun droit de parole n'est accordé.

**5. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

**CC-1711-044**

**CC-1711-044** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

## **5.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2017**

Aucun suivi n'est requis.

Le commissaire, monsieur Jacques Létourneau, se joint à l'assemblée par téléphone.

Les commissaires, messieurs Louis Vigneau, Sébastien Lévesque et mesdames Isabelle Richard et France Tapp quittent l'assemblée.

## **6. ENJEUX POLITIQUES**

### **6.1 RECOURS COLLECTIF**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire des Chic-Chocs et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« Action collective »);

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

CONSIDÉRANT la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la Commission scolaire des Chic-Chocs le 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la Commission scolaire des Chic-Chocs a avisé ses assureurs de l'Action collective;

CONSIDÉRANT l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la Commission scolaire des Chic-Chocs dans le dossier de l'Action collective;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CC-1711-045**

**CC-1711-045** de mandater le secrétaire général à informer les procureurs ad litem de la Commission scolaire des Chic-Chocs, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la Commission scolaire exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

Les commissaires, messieurs Louis Vigneau, Sébastien Lévesque et mesdames Isabelle Richard et France Tapp réintègrent l'assemblée.

Le commissaire, monsieur Jacques Létourneau, quitte l'assemblée.

## **7. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **7.1 DÉMISSION D'UN CADRE**

CONSIDÉRANT que madame Colette Malouin est une employée-cadre de la Commission scolaire des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT que madame Malouin a remis sa démission, celle-ci étant effective le 22 février 2018;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

**CC-1711-046**

**CC-1711-046**

d'accepter la démission de madame Colette Malouin comme directrice des écoles Saint-Norbert et de l'Escabelle à compter du 22 février 2018.

## **8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **8.1 RÉVISION BUDGÉTAIRE – NOVEMBRE 2017**

VU l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique par lequel la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources formé d'au plus 15 membres et composé majoritairement de directions d'établissement, dont le directeur général de la commission scolaire qui en assume la direction;

VU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique par lequel le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

VU l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique par lequel le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24;

VU l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique par lequel à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire. Toutefois, la commission scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil des commissaires y donne suite. Si le conseil ne donne pas suite à cette recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée;

CONSIDÉRANT la recommandation déposée par le comité de répartition des ressources (CRR) lors de la rencontre tenue le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée lors de la session de travail du conseil des commissaires du 21 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Isabelle Richard, et résolu, d'adopter les documents :

**CC-1711-047**

**CC-1711-047**

- Partage des sommes dégagées à la révision budgétaire de novembre 2017, selon les informations

actualisées au 21 novembre 2017 (document SRF1718-013, daté du 21 novembre 2017, version 3);

- Partage du surplus des écoles 2016-2017 (document SRF1718-011, daté du 28 novembre 2017, version 2);
- Projets des écoles 2017-2018 (document SRF1718-014, daté du 28 novembre 2017, version 4);

et de procéder à l'affectation budgétaire des sommes tel qu'apparaissant sur ces documents.

Le commissaire, monsieur Louis Vigneau, demande un amendement sur la proposition principale, soit transférer les sommes prévues au *Développement de l'offre de services en FP* et à la *Démarche salons formation carrière + immigration* au secteur des ressources humaines, dans la section *Salon de l'emploi* (recrutement).

Le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, demande le vote sur l'amendement.

Pour : 1  
Contre : 7  
Abstention : 2

La demande d'amendement est rejetée.

Le commissaire, monsieur Louis Vigneau, demande le vote sur la proposition principale.

Pour : 7  
Contre : 1  
Abstention : 2

La proposition principale est adoptée.

Le commissaire, monsieur Louis Vigneau, enregistre sa dissidence.

## **8.2 RÉGIME D'EMPRUNTS**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Chic-Chocs (l'«Emprunteur») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 6 144 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CC-1711-048**

**CC-1711-048**

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 6 144 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le président, ou le vice-président, ou le directeur général de la Commission scolaire des Chic-Chocs, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

## 9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 9.1 MODIFICATION AU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2017-2018

VU le plan des effectifs du personnel professionnel 2017-2018 adopté à la séance du conseil des commissaires du 23 mai 2017 par la résolution CC-1705-158 (doc. : SRH1617-053, daté du 8 mai 2017 version 1);

CONSIDÉRANT les abolitions et les modifications de postes adoptées par le comité exécutif le 21 novembre 2017 (CE-1711-068);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

**CC-1711-049**

**CC-1711-049** d'adopter le plan des effectifs du personnel professionnel 2017-2018 selon les modifications apportées (doc. : SRH1617-053, daté du 28 novembre 2017, version 2).

## 10. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

### 10.1 RECONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET ENTRÉE D'EAU AU CENTRE CHAMPAGNAT

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 12 avril 2017, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projet 3071M1617);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 19 octobre 2017;

VU la résolution CC-1710-038 autorisant le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à octroyer le mandat de construction d'un mur de soutènement et entrée d'eau au centre Champagnat, et de faire entériner le tout à la séance du conseil des commissaires du 28 novembre 2017;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

| SOUSSIONNAIRE                                            | PROVENANCE            | MONTANT (AVANT TAXES) | MONTANT (APRÈS TAXES) | CONFORME | RECOMMANDATION |
|----------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------|----------------|
| 9185-1444 Québec inc. -Excavation DL                     | Sainte-Anne-des-Monts | 210 500,00 \$         | 242 022,38 \$         | Oui      | ✓              |
| Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc.           | Amqui                 | 277 085,04 \$         | 318 578,52 \$         | Oui      |                |
| 9183-1065 Québec inc.- Les Entreprises Roy Duguay & ass. | Sainte-Anne-des-Monts | 246 538,00 \$         | 283 457,07 \$         | Oui      |                |

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, ingénieurs, experts professionnels dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Louis Vigneau, et résolu,

**CC-1711-050**

**CC-1711-050** d'entériner la décision du directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire de retenir les services de 9185-1444



Québec inc. - Excavation DL pour effectuer des travaux de reconstruction d'un mur de soutènement et entrée d'eau au centre Champagnat, au montant de 210 500,00 \$, taxes non incluses (242 022,38 \$, \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

## **11. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES ET SERVICES INFORMATIQUES**

*Aucun sujet relié à ce service.*

## **12. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **12.1 MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 DU COURS DE CUISINE (5311)**

VU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique selon lequel « La commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique. » ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité des politiques pédagogiques sur les projets des calendriers scolaires ;

CONSIDÉRANT le nombre d'heures élevé du programme de cuisine ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

**CC-1711-051**

**CC-1711-051**

que soit adopté le calendrier scolaire 2017-2018 du cours de cuisine (Doc. : SEAFP-1718-014, daté 16 novembre 2017, version 1) selon les modifications apportées.

## **13. SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES COMMUNICATIONS ET DE LA GESTION DOCUMENTAIRE**

*Aucun sujet relié à ce service.*

## **14. INFORMATIONS**

### **14.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Le président fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la présidence pour la période du 25 octobre 2017 au 28 novembre 2017.

## **14.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le rapport d'activités du directeur général est déposé. Par celui-ci, il fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la direction générale pour la période du 25 octobre 2017 au 28 novembre 2017.

## **14.3 RAPPORT DE DÉLÉGATION, DE REPRÉSENTATION OU DE PARTICIPATION DES COMMISSAIRES**

- Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, fait état de sa participation aux activités suivantes :
  - Conversation publique sur la solidarité et l'équité intergénérationnelles de l'Institut du Nouveau Monde.
  - Animation d'atelier – Focus groupe – Sondage en vue de l'élaboration du PEVR.
- Le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, fait état de sa participation aux activités suivantes :
  - Rencontre du comité de vérification.
  - Rencontre du comité des ressources humaines.
  - Conférence de presse pour le lancement de la campagne Nez Rouge.
  - Les Grandes rencontres – École Antoine-Roy de Rivière-au-Renard.
  - PDG à Québec en lien avec le recours collectif.

## **14.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS**

- Nous avons fait un retour sur les Grandes rencontres. Pour une grande majorité des membres, cette rencontre fut très décevante. Il y avait un manque flagrant d'animation et d'interaction. La vidéo présentée était décevante et manquait d'intérêt. Les gens auraient aimé avoir la conférencière en temps réel et non un film d'une présentation PowerPoint. Le seul membre ayant un retour positif est moi ! Ici, il y avait quand même plusieurs personnes, nous avons une belle animation et s'en sont suivi plusieurs discussions et interactions très intéressantes.
- France nous mentionne avoir parlé avec l'orthophoniste qu'elle consulte personnellement et cette dernière lui a mentionné qu'elle était très fière que nous ayons autant de maternelles 4 ans et que c'était le plus beau cadeau que nous pouvions faire à nos enfants. Je trouvais intéressant et pertinent de vous en faire part.
- Nous avons proposé un nouveau parent pour le comité EHDA. Il s'agit de madame Michelle Guay.
- Une formation est offerte aux membres des conseils d'établissement par le comité de parent le 22 novembre prochain. Vu les délais très courts, seul un membre du comité de parents pouvait être disponible. Il y aura donc une salle d'ouverte à Sainte-Anne-des-Monts où monsieur Louis Vigneau sera présent. Il a fait l'invitation aux gens concernés. Une autre formation, celle-ci ciblant les comités de parents, sera offerte le 13 décembre prochain si toutes les conditions le permettent. Il y aura une

possibilité de 4 salles cette fois-ci. Le tout est offert sous forme de webinaire.

- Nous avons déterminé nos 3 enjeux pour l'année soit :
  - La participation parentale-engagement;
  - Les conférences et les formations offertes aux parents;
  - Suivi de la situation globale des élèves HDAA.
  
- Suivant nos enjeux pour cette année, nous prenons actuellement des informations pour la possibilité d'offrir une ou deux conférences/formations aux parents. Nous aimerions les offrir en cours d'année.

#### **14.5 INFORMATIONS DES ÉTABLISSEMENTS**

Le directeur général, monsieur Martin Savoie, présente aux commissaires le rapport des événements réalisés et à venir dans les établissements jusqu'au 22 décembre 2017.

#### **14.6 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS**

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, le directeur général et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours du mois d'octobre 2017.

#### **14.7 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE**

*Différents comités se sont constitués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au conseil des commissaires.*

*Les comptes rendus suivants sont déposés pour information :*

- Procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines, tenue le 27 juin 2017 à Grande-Vallée.

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Pas de public présent, aucun droit de parole n'est accordé

### **16. AUTRES AFFAIRES**

#### **16.1 COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 DÉCEMBRE 2017**

Le vice-président, monsieur J. Antonio Blouin, informe les membres du conseil que la rencontre du comité exécutif qui devait se tenir le 19 décembre 2017 est annulée.

#### **16.2 PERCEPTION DES TAXES SCOLAIRES PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

Des vérifications sont en cours et un suivi sera fait à la rencontre du comité plénier du 16 janvier 2018.

## **17. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Correspondance de la Commission de la représentation électorale du Québec datée du 13 novembre 2017.
- Règlement sur les travaux bénévoles de construction (lettre du MÉES et règlements).

## **18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

- Le commissaire, monsieur Louis Vigneau, fait part de sa satisfaction en ce qui concerne la formation offerte aux membres des conseils d'établissement.

## **19. AJOUT**

Aucun ajout

## **20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

**CC-1711-052**

**CC-1711-052**

que l'assemblée soit levée à 20 h 39.

---

VICE-PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL